



RÈGLEMENT LOZ'DOG 2026

L'événement « **Loz'Dog** » est organisé par l'association Loz'Dog. Les **6 et 7 juin 2026**, le festival connaîtra sa toute première édition, avec l'ambition de devenir un rendez-vous annuel incontournable pour les passionnés du monde canin et les familles du territoire.

Durant deux journées, le public pourra profiter d'un programme riche et varié comprenant notamment :

- des concours ludiques et accessibles à tous,
- des démonstrations de disciplines canines,
- des initiations,
- des conférences et temps d'échanges,
- des activités autour du chien,
- un village d'exposants et de professionnels,
- des animations et jeux pour petits et grands (chiens et humains !).

Loz'Dog se veut un événement **familial, convivial, festif et dynamique**, favorisant la découverte, le partage et la mise en valeur des pratiques responsables et bienveillantes autour du chien. L'événement se déroulera à la **Grande Halle d'Aumont-Aubrac**, située 48130 Peyre-en-Aubrac.

L'association Loz'Dog promeut des méthodes d'éducation respectueuses, fondées sur la bienveillance, la compréhension du comportement animal et le respect du bien-être du chien. Elle s'inscrit dans une démarche éthique visant à valoriser une relation harmonieuse entre l'humain et l'animal. L'association attache également une importance particulière à l'**inclusivité**, en favorisant l'accessibilité de l'événement aux personnes en situation de handicap, dans la mesure des possibilités techniques et réglementaires du site d'accueil.

Pour cette première édition, l'association Loz'Dog est partenaire de **Handi'Chiens – Délégation Auvergne**.

Dans ce cadre :

- Les fonds récoltés lors de l'un des concours organisés pendant le festival seront **intégralement (100 %) reversés** à l'association Handi'Chiens – Délégation Auvergne.



- Une boîte à dons sera également mise à disposition du public sur le site de l'événement au profit de cette même association.

Par cette action, Loz'Dog souhaite soutenir la formation et la remise de chiens d'assistance destinés aux personnes en situation de handicap, et sensibiliser le public au rôle essentiel de ces chiens dans la vie quotidienne de leurs bénéficiaires.

INTERDICTIONS

- **Interdiction des équipements coercitifs ou dangereux :**

Les colliers électriques, à piques ou étrangleurs, ainsi que les laisses lasso ou les licols, sont strictement **interdits** sur l'ensemble du site et de ce fait sur toutes les activités proposées. Si une personne se présente à l'accueil de l'événement ou est aperçu sur le site avec ce type de matériel et qu'il est dans l'incapacité de le changer alors il se verra refuser l'entrée, sans remboursement possible le cas échéant.

- **Chiens de catégorie 1 :**

Conformément à la législation en vigueur, « l'accès d'un chien de 1^{re} catégorie (...) aux lieux publics (...) et aux locaux ouverts au public est interdit ». Les chiens de catégorie 1 ne sont donc **pas autorisés** sur l'événement.

- **Restauration et pique-nique :**

Les pique-niques sont **interdits** sur le site. Des **espaces de restauration et de boissons** seront disponibles pour le public.

OBLIGATIONS

- **Chiens en laisse :**

Tous les chiens doivent être **tenus en laisse** pendant toute la durée du festival.

- **Chiens de catégorie 2 :**

Les chiens de catégorie 2 doivent porter une **muselière adaptée**, conformément à la législation en vigueur.

- **Vaccinations obligatoires :**



Tous les chiens présents sur le site, y compris ceux des visiteurs, doivent être **vaccinés contre la maladie de Carré, l'hépatite, la parvovirose, la leptospirose et la toux de chenil**. Un **contrôle vétérinaire aléatoire** pourra être effectué à l'entrée de l'événement.

- **Propreté du site :**

Des poubelles seront disposées sur l'ensemble du site. Chaque participant est tenu de **jeter ses déchets** afin de maintenir un lieu propre et agréable pour tous. Les **déjections canines doivent impérativement être ramassées et jetées à la poubelle**.

- **Ruban jaune :**

Les chiens **sensibles, réactifs ou ayant besoin d'espace** porteront un **ruban jaune**. Il est **obligatoire de respecter cette signalisation** et de garder vos distances. En cas d'insistance répétée malgré cet avertissement, le propriétaire insistant pourra être **exclu du site sans possibilité de remboursement**.

TUNNEL CUP & PARCOURS D'OBSTACLES

Tous les chiens sont autorisés à participer, à l'exception des chiens de première catégorie.

Pour être éligible, chaque chien doit :

- Être en bonne condition physique et en bonne santé. En cas de doute, un contrôle vétérinaire pourra être demandé.
- Être vacciné contre la parvovirose, la maladie de Carré, la leptospirose et la toux de chenil (CHPPIL) et présenter un carnet de santé à jour le jour de l'événement.
- Être identifié par puce électronique.

Chiens de deuxième catégorie :

- La muselière est obligatoire.
- Le propriétaire doit se conformer à la législation et présenter lors de l'inscription :
 - L'attestation d'aptitude
 - La copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile
 - Le permis de détention
 - Le certificat antirabique ou le carnet de vaccination européen à jour

Exclusions et contrôles vétérinaires :



Les chiens malades, affaiblis, présentant un état physique incompatible avec la discipline, ainsi que les chiennes gestantes ou allaitantes, peuvent être exclus de la participation sous ou sans contrôle vétérinaire. L'organisateur et les vétérinaires se réservent le droit de refuser le départ à tout chien jugé inapte. Dans ce cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Toute **chienne en chaleur** doit être signifiée aux organisateurs au moins 48H avant l'épreuve afin de procéder à un changement dans l'ordre de passage. Les chiennes en chaleur passeront en dernières position. Il est cependant conseillé de laisser vos chiennes en chaleur à la maison si celles-ci sont particulièrement sensibles pendant cette période.

Conditions spécifiques aux épreuves :

- Tunnel Cup : chiens à partir de 6 mois
- Parcours d'obstacles : chiens à partir de 12 mois

Inscriptions :

- Les inscriptions sont possibles **sur place**, sous réserve de **places disponibles**.
- Le binôme est composé d'un **chien et d'un humain**.
- Pour la course d'obstacles, chaque concurrent(e) ne peut être relié qu'à **un seul chien**.

Conseils pratiques spécifiques à la course d'obstacles :

- Il est recommandé de **prévoir une tenue de rechange**.
- **Les chaussures à pointes métalliques sont interdites**.

Matériel obligatoire pour la course d'obstacles :

- Le chien doit être équipé d'un **harnais adapté à sa morphologie et à l'effort**, ainsi que d'une **ligne de traction** attachée à une ceinture lombaire ou sous-cutale pour amortir les chocs et permettre une liberté de mouvement maximale.
- Les colliers classiques plats **ne sont pas autorisés**.
- Tous types de **colliers coercitifs**, tels que colliers étrangleurs, électriques ou à piques, sont strictement interdits.
- L'humain doit être équipé d'une **ceinture abdominale d'au moins 7 cm de largeur**, d'une **ceinture sous-cutale (type baudrier)**, ou d'un **cuissard avec ceinture intégrée**.

Si le matériel ne correspond pas aux exigences ci-dessus, l'organisateur se réserve le droit de **refuser la participation** du binôme, **sans possibilité de remboursement**.



MAINTIEN DES ACTIVITÉS

Les organisateurs se réservent le droit de **suspendre ou fermer une activité** si le bien-être animal est compromis.

En cas de **non-respect des règles ou de l'encadrement**, le binôme (humain et chien) pourra être **exclu de l'activité et du festival** si son comportement est jugé **irrespectueux ou dangereux** pour les autres participants.

Ces activités sont avant tout **des moments de partage et de complicité**. L'humain doit rester attentif à son chien et **ne pas lui demander plus que ce qu'il peut donner**, afin de garantir sécurité et plaisir pour tous.

VÉTÉRINAIRE SANITAIRE

Un vétérinaire sanitaire sera présent sur l'événement aléatoirement pour effectuer des contrôles. Une clinique vétérinaire assurera une garde sur le week-end de l'événement.

DROIT À L'IMAGE

Tout participant (visiteur, exposant, intervenant ou concurrent) accepte, par sa présence sur l'événement, d'être **photographié et/ou filmé** par les photographes et vidéastes mandatés par l'organisateur.

Les images réalisées pourront être utilisées à des fins **d'information, de communication et de promotion** de l'événement, sur tous supports, notamment :

- réseaux sociaux
- site internet
- supports imprimés
- presse et médias

Aucune contrepartie financière ne pourra être exigée au titre de cette utilisation. Toute personne souhaitant s'opposer à la diffusion d'une image la concernant devra en faire la demande écrite auprès de l'organisateur.

DÉGRADATIONS ET RESPONSABILITÉS



Chaque participant est responsable de son comportement, de celui de son chien et, le cas échéant, des personnes mineures dont il a la charge.

Tout dommage matériel ou dégradation causé aux installations, aux équipements, au site d'accueil ou aux biens d'autrui engage la **responsabilité civile de son auteur**. Les frais de réparation ou de remise en état pourront être réclamés au responsable ou à son assurance.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels sur le site de l'événement.

Chaque propriétaire de chien est pleinement responsable des dommages corporels ou matériels que son animal pourrait causer à des tiers pendant toute la durée du festival. Il est vivement recommandé d'être couvert par une **assurance responsabilité civile en cours de validité**.

ENFANTS

Les enfants restent **sous l'entière responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs légaux** pendant toute la durée de l'événement.

Il est demandé de veiller à ce que les enfants adoptent un comportement respectueux et adapté à la présence d'animaux :

- ne pas courir à proximité des chiens,
- ne pas crier ou avoir de gestes brusques,
- ne pas toucher un chien sans l'autorisation préalable de son propriétaire,
- respecter les espaces et consignes indiqués par l'organisation.

L'événement accueillant de nombreux chiens, parfois sensibles ou en activité, il est essentiel que chacun contribue à maintenir un environnement **calme, sécurisé et respectueux du bien-être animal**.

En cas de comportement dangereux ou inadapté, l'organisateur se réserve le droit de demander aux accompagnateurs de prendre les mesures nécessaires, voire de quitter le site si la situation l'exige.